

Javier Suso López
Université de Grenade, Espagne



Résumé : *La possession de la langue française constitue l'une des marques distinctives de l'éducation des élites du XVII^e au XX^e siècle: possession qui n'est point le résultat d'une acquisition naturelle, mais d'un réapprentissage, en éliminant les barbarismes ou les défauts de diction acquis dès la tendre enfance ou par le contact avec les dialectes ou les patois régionaux, à tel point que toute personne de qualité doit parler (et écrire) la langue française avec élégance et perfection. Cette « culture » de langue génère ainsi une variété « cultivée » de la langue française, « objet » que les grammairiens et les rhétoriciens s'efforcent de définir et d'explicitier à travers les manuels de grammaire et les traités sur le style. Ce processus, qui est commun aux autres langues, et qui est partagé par l'éducation linguistique des élites dans toutes les sociétés, acquiert dans le cas du français des caractéristiques qui en font un cas paradigmatique.*

Mots-clés : *Langue française, élite, culture, langue cultivée, éducation linguistique, apprentissage de la langue.*

Lengua francesa y educación de las élites

Resumen : *La posesión de la lengua francesa constituye una de las principales marcas distintivas de la educación de las élites entre los siglos XVII y XIX. Ahora bien, tal posesión no es el resultado de una adquisición natural, sino un reaprendizaje, eliminando los barbarismos o los defectos de dicción adquiridos en la más tierna infancia por el contacto con los dialectos a las hablas locales. Toda persona distinguida debe hablar con elegancia y perfección. La « cultura » de la lengua genera así una variedad « cultivada » de la lengua francesa, que los gramáticos y retóricos definirán y explicarán en sus manuales de gramática o en los tratados sobre el estilo. Este proceso, que es común a otras lenguas y a la educación lingüística de las élites en todas las sociedades, adquiere en el caso del francés características propias que constituyen un ejemplo paradigmático.*

Palabras clave : *Lengua francesa, élite, cultura, lengua cultivada, educación lingüística, aprendizaje de la lengua.*

French language and education of elites

Abstract: *The ownership of French language constitutes one of the distinguishing marks of the education of the elites from XVIIth to XXth century. It is not the result of a natural acquisition, but a re-learning of the mother tongue, by eliminating the barbarisms or the defects of diction acquired at the childhood or by the contact with the dialects or regional manners of speaking, so that every quality person has to speak (and write) the French language with elegance and perfection. This “culture” of language generates a “cultivated” French language, and becomes “the object” which the grammarians and the rhetoricians will describe through grammar books and language treaties. This process, which is common to other tongues, and which is shared by the linguistic education of elites in all societies, acquires in the case of French its full characteristics which make it a paradigmatic case.*

Keywords : *French language, elite, culture, cultivated language, linguistic education, language learning.*

1. Standardisation (normalisation et codification) du français

On appelle communément « standardisation » l'émergence, au sein d'une situation de fragmentation linguistique (dialectes), d'une langue commune ou véhiculaire, qui assure l'intercompréhension de tous les locuteurs, toutes catégories sociales confondues, au sein d'une même communauté linguistique. Pour les langues vernaculaires européennes, ce processus se compose habituellement de trois phases, tel que le montre D. Baggioni (1997) à savoir :

- l' « élaboration de la fonction » (dont la graphisation), processus par lequel les langues vernaculaires acquièrent des fonctions réservées jusque-là au latin (dans le cas du français, ce processus se produit aux IX^e-XII^e siècles) ;
 - la normalisation¹ (dans le cas du français, XII^e-XVI^e siècles), qui comprend les phénomènes de « sélection d'une norme » et d'« établissement d'une norme », c'est-à-dire, d'adoption par le corps social d'une « norme spontanée » (Baggioni, 1997)²;
 - la codification (ou grammatisation, dans le cas du français, XVI^e-XVII^e siècles), ou explicitation de cette norme sous forme de grammaire prescriptive.
- Une fois ce processus terminé - il ne l'est jamais à 100% -, nous aurions une phase postérieure de transformation de la langue standardisée en langue nationale (au XIX^e siècle, voir Baggioni, 1997 : chapitre 8), question qui déborde notre propos.

Le processus de standardisation du français connaît cependant, à notre avis, une particularité frappante : la mise en cause, au XVII^e siècle, de la part des élites aristocratiques établies à Paris, de la « norme spontanée » à suivre. La langue parlée ou écrite communément, héritée du processus de normalisation (XII^e-XVI^e siècles), est remise en question tout au long du XVII^e siècle, ce qui va produire une indéfinition de la norme à suivre, puis une redéfinition de celle-ci. En conséquence, un deuxième processus de normalisation se met en place, où le français prend la forme du « bon usage » ou de la langue cultivée (XVII^e-XVIII^e siècles, Lodge, 1997 : chapitre 7). Cette variété linguistique, limitée d'abord

aux usages de la Cour (communications, productions littéraires) devient le français « normalisé » : il étend son domaine d'influence aux autres sphères de la vie publique (langue « haute » ou H : Parlement, Palais, Ville) et acquiert le long du XVIII^e siècle le caractère de langue standardisée (et donc le statut de modèle à suivre), de telle façon que le fossé entre cette langue H (le français cultivé) et la langue « basse » ou B (la langue courante, celle du menu peuple) se creuse de plus en plus fortement.

Toutes les histoires de la langue française soulignent le rôle de Malherbe, de Vaugelas, des salons, de l'Académie française et des écrivains classiques dans cette entreprise de « re-normalisation » du français, qui sera complétée par la codification (et donc, par la grammatisation) : il s'agit en fait d'une véritable contre-réforme linguistique si on la compare aux idéaux sur lesquels s'appuyait le mouvement de « défense et illustration » de la langue française prôné par *La Pléiade* un siècle plus tôt. La langue française est ainsi le résultat d'une « institution » (Caput, 1972).

La langue française actuelle, telle qu'elle est utilisée dans les moyens de communication (oraux et écrits), véhicule de communication nationale et internationale, est l'héritière de cette langue « cultivée » (par opposition à la langue courante ou populaire). Nous n'allons pas insister sur les avatars du processus, mais faire découvrir deux aspects moins connus, qui permettent d'une part de comprendre ce phénomène, et qui nous intéressent d'autre part de façon particulière du point de vue de l'enseignement du français, langue maternelle ou langue étrangère : l'idée de la « culture » de la langue en tant que mouvement de perfectionnement moral de l'individu ; les sentiments (ou l'idéologie) sur la langue française, qui vont être utilisés précisément pour justifier l'entreprise de re-normalisation, et qui vont devenir un *a-priori* idéologique solidement ancré dans la conscience linguistique des locuteurs français, mais aussi chez ceux qui vont l'adopter comme langue de communication et de culture.

2. La « culture » de la langue en tant que perfectionnement moral

Certains linguistes (tels que E. Trudeau, 1992 ; ou M. Glatigny, 1989) montrent comment la théorie du « bon usage » de Vaugelas s'enracine dans certains postulats des grammairiens du XVI^e siècle. Ils insistent sur l'idée suivante : les grammairiens du XVI^e siècle, tout en affirmant que le fondement de la norme linguistique réside dans l'usage, nient la primauté de l'usage s'il est en contradiction avec la raison. Ainsi, hormis Ramus, toute la réflexion grammaticale du XVI^e siècle, qui culmine dans Henri Estienne et Théodore de Bèze, établit les bases théoriques d'une « normativité puriste » (Glatigny, 1989 : 21). Ces débats concernent deux domaines principalement : les questions touchant à la grammaire ou à la codification de la langue, mais aussi les questions morales et culturelles qui sont impliquées dans la pratique de la langue, notamment dans l'art oratoire.

Dans la pensée gréco-latine, la « culture » (ou l'exercice)³ de la langue est, depuis les enseignements de Théophraste et d'Aristote, intimement reliée à la question des « vertus du langage » : *puritas* (appelée « hellénisme » par les

Greco, et *latinitas* par les Romains), *claritas* (justesse de la syntaxe, propriété des termes, connaissance et enchaînement des causes, équilibre entre la brièveté et le détail, art de capter l'intérêt), *ornatus* (beauté, qui résulte de l'emploi des tropes et des figures, de la musique des mots, de leur disposition) et *decorum* (convenance, adaptation, bonne grâce)⁴. C'est à travers l'exercice de ces vertus que les Grecs ont réussi à s'élever au-dessus de la condition de « barbares » et d'atteindre l'*humanitas*, la civilisation. Mais Cicéron remarque que l'exercice de ces vertus n'est pas exclusif du grec, puisque ce sont des vertus générales et non pas spécifiques : n'importe quelle autre langue peut les cultiver également. Il entreprend ainsi d'en faire de même pour la langue latine : les « humanistes » italiens, français ou espagnols de l'Europe occidentale voudront suivant son exemple en faire de même quant à leur propre langue.

Le noyau central du raisonnement cicéronien est que « la barbarie n'est pas étroitement liée à la langue qu'on parle ou qu'on ne parle pas » (Michel, 1991 : 143) : les qualités du langage contenues dans les *virtutes dicendi* n'appartiennent pas à la nation, à la race, mais touchent au *logos*, à l'esprit de tous les hommes, et sont ainsi indépendantes de la langue employée ; encore faut-il les cultiver. Et c'est grâce à elles que l'homme, tout homme, peut échapper à la condition de *barbarus* et devenir *persona* : « le mot *barbarus* ne désigne pas chez lui [Cicéron] l'insuffisance linguistique. Presque toujours il a exactement le sens d'*immanis*, inhumain, cruel. L'originalité propre de notre auteur réside dans un autre fait : il assimile *humanitas* à culture littéraire » (Michel, 1991 : 16). C'est ainsi que les Latins peuvent et doivent « imiter » la tradition grecque pour l'accueillir, l'enraciner et la développer selon leurs propres traits personnels (le « génie propre »).

C'est donc la parole « vertueuse », la communication, la raison qui sauvent l'homme, individuellement et socialement. C'est sur la culture des vertus de la langue que l'*urbanitas* (l'accord entre nature et culture dans le cadre de la cité) s'appuie : l'exercice social du langage est lié aux mœurs, à la pratique collective des vertus. L'exercice oratoire (*De Oratore*) est inséparable de la *gravitas* aristocratique (la dignité, le sérieux, la rigueur), de la *libertas* populaire, qui sont modérées par le *decorum* (la convenance, l'adaptation, la grâce), notion qui a une portée philosophique qui va bien au-delà du « bon sens » dans lequel on l'enferme habituellement : le *decorum* est intimement uni à la prudence, à la justice, à la grandeur d'âme. C'est grâce à cette notion que l'esthétique de la langue rentre dans la morale. Les vertus du langage sont donc des vertus collectives, aussi, et fondent la République. Si l'exercice de l'art oratoire est inséparable de l'*humanitas*, et tous les coups ne sont pas permis (la défense de la tyrannie, l'esprit de parti, la fausseté, le mensonge, la cruauté, les attaques personnelles, la violence dans le discours, etc. sont à exclure), l'orateur doit de même sauvegarder la *puritas* du langage, ne rien concéder au mauvais consensus, aux pratiques langagières vulgaires (populaires) qui dégradent l'idéal.

On peut ainsi rattacher les idées cicéroniennes à la philosophie platonicienne : l'élan vers l'idéal est inséparable de l'art oratoire et de tout exercice de la langue :

« Ainsi, pour les arts, il y a un bel idéal dont les objets sensibles ne sont que l'imitation; de même, pour l'éloquence, il y a dans notre esprit un modèle dont la parole doit être la copie. Ces formes originelles, Platon, ce grand maître, non seulement dans l'art de la pensée, mais encore dans l'art de la parole, Platon les nomme idées. Ces idées, nous dit-il, sont éternelles, immuables; elles subsistent dans l'intelligence et la raison, tandis que le reste naît, passe, s'écoule, disparaît, subit de continuel changements. Admettons donc que tout objet qui est du domaine de l'intelligence et de la raison doit être ramené à sa forme, à son idée première » (Cicéron : *L'Orateur*, # III)⁵.

Cette lecture des écrits de Cicéron était bien présente dans les esprits des humanistes de la fin du XV^e et du XVI^e siècle : Érasme défend comme Cicéron (*Ciceronianus*) que « le langage et la culture sont les seuls moyens de faire accéder l'homme à la *civilité* » (in Matoré, 1988 : 325) ; s'il défend les *artes* (l'étude des lettres), Érasme met en garde aussi contre les « simiesques imitateurs de Cicéron » adonnés à la pédanterie et au servilisme imitatif de l'Antiquité classique.

Comme l'indique Isabelle Trudeau :

« C'est par la pureté de son latin, depuis la prononciation jusqu'au vocabulaire, qu'un type nouveau d'intellectuel, l'humaniste, se distingue du clerc traditionnel dont l'image ne cesse de se dégrader au cours du siècle [...] [Ce discours] se trouve fortement imprégné de moralisme : du côté du latin classique se groupent alors les valeurs d'authenticité, de rigueur et d'intégrité scientifique et morale, en opposition au latin d'école qu'on associe à l'erreur, à l'ignorance, à la malhonnêteté et au vice. On retrouvera ces mêmes dispositions moralisantes chez les premiers grammairiens du français. Ainsi s'explique la modestie des auteurs qui s'excusent de ne pas écrire parfaitement en français. La première phase de la « culture de la langue » se déroule dans une atmosphère de censure linguistique qui dut décourager plus d'un clerc de passer du latin au français. » (Trudeau, 1992 : 18)

Mais aussi, certains ouvrages contemporains exercent une influence considérable dans la création de cet esprit paneuropéen.. Nous devons citer ainsi *De latinae linguae elegantia libri VI*, de L. Valla, qui connut une diffusion extraordinaire dans toute l'Europe, la « bible » des humanistes, « aussi précieuse que les cinq doigts de la main, disait Érasme » (Trudeau, 1992 : 101, note 10), l'ouvrage de P. Bembo (*Prose della volgar lingua*, 1525), ou encore le dialogue de l'Italien Sperone Speroni (1542). Précisément *La Deffence et Illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) est « abondamment inspiré de [ce] dialogue [...], au point de n'en être parfois qu'une adaptation en français » (Trudeau, 1992 : 57). L'idée d'élégance rejoint les propriétés de la langue exposées par Cicéron : dans ce contexte intellectuel, la norme langagière ne peut jamais se baser sur la langue « vulgaire », telle qu'elle est parlée par les gens ordinaires, et entraîne les propositions vers une quête d'une langue qui posséderait des qualités esthétiques et morales, et non sur le « consensus » de la majorité.

Ces idées sur la culture de la langue se répandent en France dans la première moitié du XVII^e siècle : nous n'allons pas insister sur le rôle que les salons vont jouer à cet égard, rôle où l'extension du concept lui fait perdre un peu de sa

rigueur morale en faveur d'un certain degré de frivolité. L'idéal de l'honnête homme, inspiré du *Courtisan* de Castiglione, consiste ainsi à « exceller en tout ce qui regarde les agréments et le commerce de la vie » (Chevalier de Méré, 1668), idéal qui passe donc par le langage (le « commerce »). Des manuels de préceptes pour la conversation sont destinés à faire acquérir ces vertus du langage : *L'Honneste homme ou l'art de plaire à la cour* (Faret, 1630) ; *Conversations* (Chevalier de Méré, 1668). Bien que l'idéal cicéronien de culture de la langue soit banalisé, il reste tout une œuvre de raffinement de cette noblesse belliqueuse et analphabète, puisque l'honnête homme doit savoir bien parler, mais aussi bien écrire :

« À la pureté et à la netteté du style, il y a encore d'autres parties à ajouter : la propriété des mots et des phrases, l'élégance, la douceur, la majesté, la force, et ce qui résulte de tout cela, l'air et la grâce, qu'on appelle le je ne sçay quoi, où le nombre, la briefveté et la naïfveté de l'expression ont encore beaucoup de part. » (Vaugelas, 1647, Introduction)

L'abondance de traités destinés à régler cet usage poli de la langue française le long du XVII^e siècle nous indique deux choses. Tout d'abord, la difficulté même de l'entreprise de re-normalisation (« il faut dire comme cela, et pas comme cela »). En effet, le bon usage, avec Vaugelas, n'est plus une doctrine qui fonde une école poétique (comme au temps de Malherbe), c'est-à-dire, les écrits de ceux qui veulent faire de la littérature : le bon usage règle tous les propos langagiers des usagers qui veulent aspirer au titre d'honnêtes hommes, tel que le met en relief Alexis François :

« Sur un autre point, la préface de Vaugelas marque un progrès très sensible dans le sens de la précision et de la rigueur de la doctrine. Très châtié dans sa prose d'apparat et dans ses vers, Malherbe l'était beaucoup moins dans ses propos familiers encore empreints de la liberté de l'époque précédente. Vaugelas n'accepte plus cette distinction : même en plaisantant ou en parlant soit à son valet, soit à son fermier, un honnête homme ne saurait sans déchoir user d'un mauvais mot. Ainsi, en même temps qu'il se resserre, le bon usage aggrave son autorité, sa tyrannie. De là le caractère absolu du purisme au XVII^e siècle. » (François, in Caput, 1972 : 220)

Bien parler exige ainsi à toute la société policée un réapprentissage de la langue française :

« S'ils n'ont ou fréquenté la cour, ou hanté la noblesse, ou aprins de quelque homme de lettres, il leur est impossible ny de bien prononcer, ny de bien parler [...] ; il n'y a ny province, ny ville, ny place en France où l'on parle le vray et parfaict françois, tel qu'on le lict par les livres ; excepté parmi les courtisans entre les gentils hommes, dames et damoiselles, et generalement parmi ceux qui font profession des lettres, comme aux courts de Parlements et Universitez : qui seuls se sont reservez la naïfveté de la langue française. » (La Mothe Le Vayer, 1647)

Malgré les difficultés de l'entreprise (elle se prolonge le long de deux-trois générations), le résultat va être la constitution d'une langue « cultivée » (François, 1959). Il faut aussi remarquer, pour comprendre le processus, qu'il

n'existait nullement un centre unique de référence (pouvoir, institution) capable de régler les nombreux différends (très nombreux), qui se produisaient, jusqu'à ce que cette langue cultivée s'impose sans conteste et se stabilise dans le sein de la société noble et lettrée, vers le milieu du XVIII^e siècle. L'Académie française va tarder en effet à exercer et à imposer son autorité. La re-normalisation de la langue française, la création de la langue française cultivée, est ainsi à la fois le résultat d'une institutionnalisation (*in vitro*⁶: les grammairiens et auteurs de traités, les membres de l'Académie, le pouvoir politique qui exerce le rôle de garant) et d'un mouvement socio-littéraire (les salons, les écrivains, la Cour : *in vivo*) où il est bien difficile de dresser des limites précises : le grammairien (Vaugelas) n'est que le « notaire » de l'usage, si l'on croit ses propos ; et les membres de l'hôtel de Rambouillet suivent de très près les *Remarques* ! Pour comprendre cette dialectique *in vivo-in vitro*, éliminer les a-priori sur ce sujet et relativiser des conceptions trop rigides à ce sujet, il suffit de rappeler que le *Dictionnaire de l'Académie* ne voit le jour qu'en 1694 (donc quand la langue cultivée est fixée), que cette première édition eut très peu de répercussions (par la présentation des mots selon leur racine, et pas par ordre alphabétique), et que la *Grammaire* de l'Académie française ne verra le jour qu'en 1932 !

3. Les sentiments sur la langue française

Au cours de ce processus de re-normalisation de la langue, une série d'idées sur la langue sont avancées, pour justifier le bien-fondé de l'entreprise. Si chez Quintilien et la tradition linguistique romaine, il était clair que « le peuple [donc l'usage du plus grand nombre] est le maître du langage », soutenir une action d'institutionnalisation de la langue basée sur l'usage de quelques-uns (l'usage de la plus saine partie de la Cour, le bel usage) exigeait une profonde transformation des idées sur la langue. Il fallait rallier à cette idée non seulement l'ensemble de la Cour (l'aristocratie, les salons), mais aussi les écrivains, le Parlement, l'Université, la Ville. La Querelle des Anciens et des Modernes est bien plus qu'une question littéraire ou linguistique (ordre des mots, manières de prononcer, etc.), et nous révèle l'existence d'une formidable lutte idéologique, à l'issue de laquelle une série de « sentiments » de la langue vont exceller et créer une conscience linguistique chez les locuteurs français.

Voyons tout d'abord comment se produit une transformation profonde de la notion d'« usage ». L'usage était souvent bien difficile à établir, même réduit comme il l'était au cercle de la Cour, et il se produisait de nombreuses controverses à ce sujet. Vaugelas établit tout un processus empirique de détermination de l'usage (1647, *Remarques*, IV) : il distingue un « usage déclaré » et un « usage douteux » : dans ce cas, il faut consulter les meilleurs auteurs et les gens de qualité dont le parler est pur et qui ont le goût fin et délicat, tels que M. l'Abbé de la Chambre, M. Miron, les membres de l'Académie Française... Il ne faut point leur demander expressément, mais observer leur diction et provoquer l'utilisation de l'expression ciblée. Vaugelas admet également de recourir à la raison (analogie), pour déterminer quelle peut être la façon de parler correcte : par exemple, faut-il dire *commencer de faire* ou *commencer à faire* ? *prier à disner* ou *prier de disner* ? *jour ouvrier* ou *jour ouvrable* ?⁷

L'une des conséquences de cette méthode d'attestation (« observation provoquée plutôt qu'expérimentation véritable », comme le dit J.-P. Caput, 1972) est que les femmes (de qualité) sont admises comme garantes du bon parler, étant donné que leur parler n'a point été contaminé par des études latines ou grecques :

« D'où pensez-vous, dit Eugène, que les femmes en France parlent si bien ? N'est-ce pas parce qu'elles parlent naturellement & sans nulle étude - Il est vrai, reprit Ariste, qu'il n'y a rien de plus juste, de plus propre & de plus naturel, que le langage de la plupart des femmes Françaises. Les mots dont elles se servent, semblent tout neufs, & faits exprés pour ce qu'elles disent, quoy-qu'ils soient communs : & si la nature elle mesme vouloit parler, je croy qu'elle emprunteroit leur langue pour parler naïvement. » (Bouhours, in Caput, 1972 : 250)

Ainsi, l'usage du plus grand nombre (tel que formulé par Meigret ou Montaigne : « ceux qui veulent combattre l'usage par la grammaire se moquent », *Essais*, III, v. « Sur les vers de Virgile ») cesse d'être la référence pour régler la langue. J. Godard exprime nettement cette idée en 1620 : « parler français par usage n'est pas parler un bon français » (*La langue française*, titre du chapitre III) : c'est-à-dire, le parler instinctif et irréfléchi, appris par coutume, dans le sein maternel, le français de l'enfance. Le critère pour formuler des règles n'est plus la majorité des emplois.

Quintilien avait déjà préparé la voie à cette redéfinition de l'usage, et on retrouve ses idées, comme nous l'avons dit, chez Valla ou Speroni. La notion établie par Quintilien de *consuetudo sermonis* rétrécissait l'usage de façon chronologique (l'usage contemporain), mais surtout de façon intellectuelle, à l'aide de l'argument suivant : « Nous ne pouvons accepter comme règle de la langue des mots et des phrases qui sont devenus une habitude vicieuse chez un certain nombre de personnes » (in Rickard, 1992 : 37). Et la doctrine littéraire de Malherbe (clarté, netteté, purisme) présente à de nombreux égards une « culture » de la langue d'un signe opposé au mouvement de la *Pléiade*.

La notion d'usage de Vaugelas est d'une toute autre nature : elle consiste à remplacer la composante intellectuelle (la raison, l'analogie, le savoir sur la langue) par une norme sociale élitaire : il adopte la langue de la Cour (et même, « de la plus saine partie de la Cour » !) comme le fondement principal à partir duquel régler le langage. Il oriente ainsi les *Remarques* vers une conformité linguistique par rapport aux cercles aristocratiques, présupposé qu'il n'avait nul besoin de démontrer : où était parlé le « meilleur français » ? A la Cour, bien sûr, il ne pouvait en être autrement ! Personne n'aurait osé contredire ce principe⁸. Le peuple était exclu d'emblée : « le peuple n'est le maître que du mauvais usage, et le bon usage est le maître de nostre langue » (Préface, VIII), et les savants ne pouvaient nullement être pris en considération, puisque leur jugement était faussé par leurs études latines et grecques⁹.

La doctrine de la « raison » (*Grammaire de Port Royal*, 1660) ne pourra pas retourner cet état de fait, bien que Vaugelas admette que « l'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison ». A.

Arnauld publie (de façon posthume, 1707) un ouvrage où il s'indigne contre cette priorité de la Cour, en estimant qu'il fallait trouver l'excellence linguistique parmi les meilleurs usagers de la Cour, mais aussi parmi les meilleurs usagers de Paris (le Palais, le Parlement). Cependant, l'un des effets de la collection des grammaires publiées le long du XVIII^e siècle fut de revendiquer constamment la « raison » dans leurs choix (on essaie d'expliquer les faits de langage) : la conséquence fut que les mots, expressions, règles, etc., établis selon le critère du « bon usage » furent après coup établis aussi selon la « raison », par « l'adéquation de la langue à la pensée ».

Cette entreprise de re-normalisation met ainsi en jeu toute une série d'idées ou de « sentiments » sur la langue et sur la langue française, que nous allons à présent exposer. Nous n'allons pas commenter ou tirer tout le parti de chacune de ces idées, mais nous limiter à les offrir sous forme de catalogue pour faire état de l'idéologie linguistique qu'elles comportent, qui continue d'être présente dans de nombreux cas :

La langue française possède des qualités qu'aucune autre langue ne peut égaler.

- La langue française est une langue belle ; la qualité de « beauté » est même appliquée aux règles : les *Remarques* de Vaugelas, au dire de la Mothe le Vayer, « contiennent mille belles règles » (in Caput, 1972 : 233).

- La langue française est la plus claire de toutes : « *Cette naïveté, qui est le propre caractère de nôtre langue, est accompagnée d'une certaine clarté, que les autres langues n'ont point* » (Bouhours, in Caput, 1972 : 250) . Les autres langues se composent de phrases « embarrassées », et elles possèdent une construction des mots transposée (comme en allemand ou en anglais), ce qui produit de l'obscurité quant à la compréhension du sens : « *les transpositions sont un étrange embarras dans les autres langues. L'obscurité de leurs auteurs vient de là en partie : on a souvent de la peine à en démêler le sens, parce que le sens & les paroles ne s'accordent pas* » (Bouhours, 1671, in Caput, 1972 : 250). Ce mouvement de simplification des phrases en français constitue un modèle rhétorique qui va faire perdre peu à peu les constructions alambiquées propres du baroque et qui aboutit à la phrase « simple » de Voltaire... ;

- La langue française aime la simplicité et le naturel (« *le stile métaphorique n'est bon parmi nous ni en prose ni en vers [...] La langue Française [...] aime fort la naïveté, elle ne hait rien tant que l'affection, les termes trop recherchés, les phrases trop elegantes, les périodes mesme trop compassées lui sont insupportables. Tout ce qui sent l'étude [...] tous les ornements excessifs : elle voudroit presque que ses paroles fussent toutes nues, pour s'exprimer plus simplement ; elle ne se pare qu'autant que la nécessité & la bien-seance le demandent* » (Bouhours, in Caput, 1972 : 277). La « briéveté raisonnable » et la « clarté raisonnable » sont finalement les meilleures qualités de la langue française (« *rien ne luy est plus naturel* »), qualités qui sont « *fondé[es] en quelque façon sur notre humeur* ». Le « naturel » tient à la sobriété : la langue et le style sont confondus, ce que le Père Rapin verra parfaitement : « *on est*

tombé dans une autre extrémité par un soin trop scrupuleux de la pureté du langage ; car on commença d'ôter à la poésie sa force et son élévation par une retenue trop timide et par une fausse pudeur dont on fait le caractère de notre langue » (Rapin, in Caput, 1972, p. 279). Comme l'indique A. François, on en arrive à une sorte de « culte de la pauvreté » dans le souci trop exigeant de pureté, de clarté, de netteté, de justesse, d'harmonie : « *L'épuration du vocabulaire, les restrictions de tout genre, grammaticales et stylistique, imposées à l'expression littéraire au XVII^e siècle, ont pour effet de réduire celle-ci, sinon à l'impuissance, du moins à une gêne voisine à l'indigence. C'est du moins le péril, tant de fois dénoncé à l'époque, qui menace toute l'œuvre de ceux qui n'ont pensé qu'à perfectionner la langue »* (François, in Caput, 1972 : 279).

- Les qualités ne concernent pas seulement le discours et l'analyse des mots, mais aussi la diction, le support sonore :

« N'avez-vous point remarqué [...] que de toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle, & la plus unie. Les chinois, & presque tous les Peuples de l'Asie chantent ; les Allemans rallent ; les Espangols declament ; les Italiens soupirent ; les Anglois sifflent. Il n'y a proprement que les François qui parlent : & cela vient en partie de ce que nous ne mettons point d'accens sur les syllabes qui precedent la penultieme : car ce sont ces sortes d'accens, qui empeschent que le discours ne soit continué d'un mesme ton » (II^e Entretien d'Ariste et d'Eugène, Bouhours, 1671, in Caput, 1972 : 249-250).

- La langue française est la plus apte à l'expression des « plus tendres sentiments du cœur » :

« je dirois presque que nôtre langue est la langue du cœur, & que les autres sont plus propres à exprimer ce qui se passe dans l'imagination, que ce qui se passe dans l'âme. Le coeur ne sent point ce qu'elles disent, 'elles ne disent point ce que le cœur sent' (Bouhours, 1671, in Caput, 1972 , p. 250).

- « La langue française est peut-estre la seule qui suive exactement l'ordre naturel, & qui exprime les pensées en la manière qu'elles naissent dans l'esprit »¹⁰ (Bouhours, in Caput, 1972 : 278).

La langue française est donc supérieure aux autres langues. Comparée aux autres langues, elle atteint la perfection grâce à sa retenue, sa sagesse, sa modestie ; elle ne possède ni la « gravité orgueilleuse » de l'espagnol ni la « puérité & les badineries » de l'italien ». Majesté, noblesse, honnêteté, sagesse, gaîté, enjouement, ingéniosité sont toujours modérés par la raison et le bon sens. Elle est aussi la plus noble, la plus nécessaire, égale à la langue latine et la langue grecque (Bouhours, 1671). Tous les peuples de la terre devraient la parler !

La langue doit être soumise à des règles.

Quand il existe différentes façons de dire une chose (cela s'applique surtout aux constructions verbales), il n'existe en principe qu'une bonne façon de parler, et elle doit donc être investie du rang de « règle ».

Le meilleur français est celui de Paris (celui de la Cour, car on rejette le parler du Palais par l'emploi de termes techniques), tandis que le français des campagnes est corrompu ; ceux qui veulent bien parler ne doivent pas se contaminer « du mauvais air des Provinces » (Th. Corneille, Avertissement aux *Remarques*, 1687).

Il faut aimer la langue française.

(« Qui pourroit aimer la Langue Française, et négliger de les lire [les *Remarques* de Vaugelas] » ?) (Th. Corneille, Avertissement aux *Remarques*, 1687).

Bien parler est une façon de se distinguer du « vulgaire ».

« *les locutions basses ne se peuvent souffrir en nostre langue dans les discours graves et sérieux* » (Bouhours, 1692). « *Lorsque les grammairiens se mirent à l'œuvre et entreprirent la codification du bon usage (la surnorme), l'une de leurs principales préoccupations (sinon la principale) semble [...] avoir été de différencier le parler de l'élite dirigeante de celui du peuple* » (Lodge, 1997 : 228).

On retourne ainsi le procédé de raisonnement : au lieu de décrire la façon de parler, puis en tirer les caractéristiques de la langue, on procède à l'inverse : on établit un catalogue de qualités, et en leur nom, on retranche de la langue tout ce qui s'y oppose ! Et une fois la langue remodelée, assujettie au carcan des règles et de la bonne façon de dire, elle montre, alors, oui, les qualités qu'on lui prétendait. Les conséquences sociolinguistiques sont énormes. « *Selon certaines conceptions (quelque peu traditionalistes) du mouvement de codification de la langue, les efforts des grammairiens auraient été le fait de leur sensibilité esthétique : l'exubérance du XVI^e siècle avait laissé derrière elle un certain « désordre linguistique » dans lequel il fallait mettre un peu d'ordre et émonder le 'bois mort'* » (Rickard, 1989, p. 102). Il s'agissait de « cultiver » (cf. Comenius, 1647) la langue française, à la manière de la construction d'un château, qu'il fallait « rendre symétrique et homogène après les fantaisies audacieuses des architectes de la langue de la Renaissance. Ces points de vue ont en commun l'optique du prescriptivisme, qui suppose qu'on peut améliorer la langue, et ils ignorent complètement la dimension sociale du processus de codification » (Lodge, 1997 : 228).

Aussi, bien parler est bien penser : « *la justesse du style est en rapport avec celle de la pensée* » (Caput, 1972 : 245 ; idée exprimée par Pascal, puis Port-Royal ; voir aussi Comenius, 1647) : « *C'est cette minutie [de Vaugelas, puisqu'il a un faible pour les « belles et curieuses exceptions »] qui nous fait entrer dans les plus secrets ressorts de la raison, qui a tant de rapport avec la parole, que dans la langue grecque, la parole et la raison n'ont qu'un même nom (logos). Le vulgaire sait bien qu'il parle et qu'il se fait entendre aux autres ; mais les esprits éclairés veulent connaître les différentes idées sur lesquelles nos paroles se forment ; ce qui en fait la justesse ou l'irrégularité, la beauté et l'imperfection, la certitude ou l'équivoque* » (Bouhours, in Caput, 1972, p. 244).

Et encore, il est donc bon de s'adonner à connaître la grammaire et les fondements de la langue. L'étude de la grammaire est instituée en matière ou sujet digne des plus hautes considérations : « *puis que la parole est un des plus grands avantages de l'homme, ce ne doit pas estre une chose méprisable*

de posséder cet avantage avec toute sa perfection qui convient à l'homme ; qui est de n'en avoir pas seulement l'usage, mais d'en pénétrer aussi les raisons, & de faire par science, ce que les autres font seulement par coutume » (Lancelot&Arnauld, 1660, Préface).

La « culture » de la langue transforme la pratique de la langue en art, ou encore en jargon volontaire ou choisi. Les locuteurs de qualité s'affranchissent de la servitude linguistique propre du code langagier, des contraintes de la communication qui règlent le choix des mots des expressions (en fonction de leur signification établie par convention sociale), ou même de l'ordre de la phrase. Cette esthétique du langage est institutionnalisée : elle devient une idée d'État, proclamée et défendue par l'Académie. Elle deviendra un lieu d'exercice du patriotisme, un devoir de tout écrivain et de tout usager. Il s'agit bien sûr d'une manifestation socioculturelle qui est déterminée par la volonté des locuteurs de « cultiver » un style, c'est-à-dire de se créer ou d'exercer un style non point à des effets littéraires, mais dans les usages langagiers courants. Il se produit ainsi une confusion entre linguistique et stylistique : par contrecoup, la porte est ouverte aux jargons, argots ou parlers spécifiques de toute sorte (d'où le verlan aussi). Bref, on crée « *une langue officielle, courtisane, littéraire, académique, grammaticale, mais précisément au fur et à mesure qu'elle gagnait tous ces titres, elle s'éloignait du parler vulgaire* » (F. Brunot, 1966, tome V).

Mais aussi, étant donné le parallélisme entre la façon d'être (les tempéraments) des divers peuples et les caractéristiques/qualités de leur langue, toutes les qualités de la langue sont celles du peuple français :

[...] le langage suit d'ordinaire la disposition des esprits ; & chaque nation a toujours parlé selon son génie. Les Grecs, qui estoient gens polis & voluptueux, avoient un langage delicat, & plein de douceur. Les Romains, qui n'aspiroient qu'à leur gloire, & qui sembloient n'estre nez que pour gouverner, avoient un langage noble, & auguste : ce qui a fait dire à un Pere de l'Eglise, que la langue Latine est une langue fiere & imperieuse, qui commande plutôt, qu'elle ne persuade. Le langage des Espagnols se sent fort de leur gravité, & de cet air superbe qui est commun à toute la nation. Les Allemans ont une langue rude & grossiere ; les Italiens en ont une molle & efféminée, selon le tempérament & les mœurs de leur país. Il faut donc que les Français, qui sont naturellement brusques, & qui ont beaucoup de vivacité & de feu, ayent un langage court & animé, qui n'ait rien de languissant (Bouhours, in Caput, 1972 : 251).

Au XVIII^e siècle, l'attitude envers la norme fondatrice de la langue française change : comme nous avons dit ci-dessus, cette langue (en réalité, un registre particulier de langue : la langue cultivée) va être vue en tant que manifestation de la raison agissante, et donc parée d'une dignité nouvelle, à laquelle on ne pouvait plus s'opposer. La conciliation entre l'usage (ne l'oublions pas, celui de la Cour) et la raison commence à se produire dès la fin du XVII^e siècle, à partir de l'expression (mitigée) de doutes sur les effets de l'hégémonie de l'usage. Régnier-Desmarais déclare que sa grammaire (1706) se fonde sur des principes fermes de la raison qui sont les seuls qui peuvent fixer la langue, tandis que l'usage passe ; Grimarest (1709, p. 288 et suiv.) défend qu'il faut s'opposer

à l'arbitrarité de l'usage et rechercher les causes sous-jacentes des faits linguistiques ; Fénelon ([1714] 1718) déplore ouvertement que « [les François] n'ont appris leur langue que par le seul usage, et l'usage a quelques défauts en tous lieux ». La Grammaire doit jouer le rôle d'éliminer « les changements capricieux », et « les changements de pure fantaisie » (1718, pp. 247-248). En 1751, d'Alembert (Discours préliminaire, *Encyclopédie* de Diderot) défend que la grammaire générale, basée sur des principes philosophiques, doit rechercher les causes des faits linguistiques, et laisser le moins de place possible à « ce caprice national qu'on appelle usage »¹¹.

La bourgeoisie montante copie les goûts de la monarchie et fait sienne la langue cultivée du XVII^e siècle, avec les évolutions propres de la langue. Le siècle des Lumières, « appuyé sur l'idée de base de la Grammaire de Port-Royal, justifie en raison l'idéal linguistique des classiques. C'est un doublé ingénieux : il y a appropriation et re-sacralisation sur des bases idéologiques moins fragiles. Ainsi la langue est fixée ; le vocabulaire s'accroît parce que la dignité du XVIII^e siècle repose sur les sciences et les arts qui nécessitent un élargissement du vocabulaire » (Caput, 1975 : 17) :

De ce fait, la norme linguistique change : à 'la plus saine partie de la Cour' choisie par Vaugelas succèdent 'les honnêtes gens de la nation' qu'invoque Dumarsais, c'est-à-dire, « les personnes que la condition, la fortune ou le mérite élèvent par-dessus du vulgaire, et qui ont l'esprit cultivé par la lecture, par la réflexion, et par le commerce avec d'autres personnes qui ont ces mêmes avantages'. C'est toujours un critère de classe [...] mais il y a enrichissement du concept et appui sur la notion d'échange, d'ouverture - au contraire de Vaugelas qui joue sur un système sociologique clos - celui que d'Alembert attaque sous la dénomination de 'gens de goût par excellence, ou gens de goût tout court' (Caput, 1975, p. 16).

Cette entreprise de fixation ne concerne pas seulement les règles grammaticales (morphosyntaxiques) mais aussi la prononciation. Et nous ne parlons point de la langue populaire, de plus en plus éloignée de ce français cultivé, mais des normes de prononciation du français cultivé lui-même. Par exemple, l'habitude acquise d'enseigner la lecture latine avant la française entraîne l'aberration de prononcer des graphies inadaptées : « *puisque, presque, lorsque* récupèrent le [s], le [e muet] se rapproche de [oe] ; on restaure le [l] de *il, ils* ; le [k] de *avec*, le [R] de *leur*, de *bonheur*, etc. On s'efforce d'éviter l'hiatus et l'on restaure, dans les liaisons, les *l, s, t*, voire des *r* des infinitifs et les *n* des voyelles nasales » (Caput, 1975 : 29).

Les cas où l'usage contredit la raison (assez nombreux, doit-on admettre, qu'on range au nombre des exceptions aux règles) n'empêchent pas que le mythe de la langue française en tant que langue raisonnable, et donc digne d'être la langue universelle, se répande dans toute l'Europe :

« Le XVIII^e siècle développe le mythe du français langue universelle. Le prestige du français est tel que l'Académie de Berlin peut en 1782 proposer à son concours les questions suivantes : « Qu'est-ce qui fait la langue française la langue universelle de l'Europe ? Par où mérite-telle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la

conserve ? Le Discours sur l'universalité de la langue française d'Antoine Rivarol (qui montre que la clarté du français est due à son « ordre direct », sujet verbe, complément, correspondant à l'ordre logique de la pensée et qui prétend que CE QUI N'EST PAS CLAIR N'EST PAS FRANÇAIS, proposition imprimée en petites capitales) resté célèbre, emporte le prix partagé avec le Mémoire de l'Allemand Jean-Christophe Schwab qui met en avant la fixité de la langue française, « une manière uniforme de penser sur la langue » et, dans sa diffusion, la suprématie du goût français ; il reconnaît la supériorité du français dans l'éloquence, la poésie dramatique, le roman, l'histoire » (Huchon, 2002 : pp. 203-204).

Au XVIII^e siècle, cette idéologie de la langue française s'applique dans les collèges où l'on commence à enseigner le français, même si on le faisait de façon indirecte comme chez les Jésuites : « Les Jésuites, avec la Ratio docendi du P. Jouvancy (1711), exposent que la traduction des textes latins doit à la fois être élégante et permettre des comparaisons entre les deux langues, que la rédaction courante se fera dans un langage dont la correction sera surveillée. Néanmoins, l'auteur met en garde contre les séductions du français » (Caput, 1972 : 296).

Ce qui produit par contrecoup une véritable tyrannie de l'esprit¹² : ceux qui ne parlent pas bien sont de mauvais Français, n'aiment pas la France, voire ne sont pas des patriotes. Quand la langue standardisée deviendra la langue nationale dès le début du XIX^e siècle, l'Académie française sera relayée par les instituteurs et les professeurs de français, qui seront les meilleurs garants de la pureté et de la fixité de cette variante cultivée de la langue française. Dans aucun pays il n'est aussi mal vu qu'en France de ne pas suivre les règles prescrites par la « grammaire », de faire des fautes; les concours d'orthographe télévisés possèdent une ferveur inégalée ; les grammaires et les manuels de style de tout ordre abondent plus qu'ailleurs... La « culture » de la langue continue d'être bel et bien installée en France : transposée à d'autres finalités il est vrai.

Ne pensons pas que ces traits de l'idéologie sur la langue sont exclusifs de la France ; les grammairiens des différentes langues européennes se sont adonnés à des entreprises similaires, et le mouvement de transformation des langues standard en langues nationales a produit en Europe un résultat surprenant : tout le monde est convaincu de la perfection de sa propre langue maternelle ! Mais aussi, des « sentiments » communs sur la langue (quelle qu'elle soit) constituent un socle idéologique inébranlable, où les préjugés de toutes sortes sont solidement ancrés. Bien sûr, il existe aussi des différences entre les pays : nous nous sommes contenté ici d'un discours global.

Notes

¹ P. Bourdieu utilise également le terme générique de « normalisation » dans ce sens (1982: 28, 32).

² La « norme spontanée » est « la conscience qu'ont les locuteurs des valeurs attachées à certains usages, en dehors de toute imposition savante de la hiérarchie des styles: l'ancienneté, le prestige, la prééminence politique et économique d'un groupe ou d'une ville sont généralement les seules justifications de ces normes spontanées qui reconnaissent, sans avoir besoin de le justifier, le déterminisme politico-social de la pratique. Le fait que ces normes ne soient pas instituées (entre autres par le discours grammatical) ne les empêche pas de régler les comportements langagiers et

de déterminer une répartition des individus sur une double échelle, linguistique et sociologique » (Trudeau, 1992, p. 16, note 4).

³ Nous reprenons de nombreuses idées d'Alain Michel contenues dans son article « Cicéron, les barbares et la grammaire », 1991, pp. 11-21. La métaphore « culture de la langue » renvoie bien sûr au processus agricole : préparation du sol, soins apportés (eau, engrais, soleil), élimination des mauvaises herbes ou de plants, greffes qui donnent une nouvelle force à la plante, taille de branches peu solides, etc. Comenius consacre tout un chapitre (le chapitre V) de sa *Novissima Linguarum Methodus* ([1648] 2005) où il dresse tout un programme de travail, pour les principales langues : processus de connaissance de la réalité (et adaptation de la nomenclature et fixation du sens des mots) ; établissement d'une grammaire parfaite, fondée sur la raison, facile et agréable, et qui constitue un « art complet du discours » (*oratio et sermo*).

⁴ Voir la *Rhétorique à Herennius*, II, 17.

⁵ Traduction française d'Alphonse Agnant revue par J.P. Charpentier (1898), en ligne : http://www.mediterranees.net/art_antique/rhetorique/ciceron/orator.html Consulté en juin 2008.

⁶ Nous utilisons la terminologie de Louis-Jean Calvet (1981, 1987).

⁷ On peut allonger indéfiniment la liste des mots et des expressions débattues: *jeux séculaires, jeux séculiers ; esprit malin, malin esprit ; arrhes, airrhes ; mal-content, mécontent ; ouvrages de l'esprit, ouvrages d'esprit ; grand homme, homme grand ; trouver à dire, trouver à redire ; ouir, entendre ; logis, maison ; avant, auparavant ; quotidien ; droiture ...*

⁸ De nombreux écrivains s'étaient opposés à la réforme stylistique prônée par Malherbe: La Mothe Le Vayer, Régnier, Berthelot, Cl. Garnier, Théophile, Hardy, Mlle Le Jars de Gournay, Camus Mais l'épisode de la Fronde créa un renforcement de l'autoritarisme de la monarchie (absolutisme) qui s'étend à toutes les manifestations sociales. Et toute opposition (même linguistique) cesse.

⁹ Par exemple, *erreur* est féminin ou masculin ? La Cour (le bon usage) l'emploie comme mot féminin ; les savants pensent qu'il doit être masculin, car ce mot est masculin en latin : ceux qui défendent cette position vont être présentés comme des « pédants ».

¹⁰ Il met ainsi un exemple du Latin : au lieu de dire *Cesar a vaincu Pompée dans la bataille de Pharsale*, les Romains disent en leur langage : *de Pharsale dans la bataille a vaincu Pompée César !!*

¹¹ Malgré cette volonté de rationalisation, les grammairiens et écrivains doivent constater que dans de nombreux cas « l'usage malheureusement l'emporte toujours sur la raison » (Voltaire, *Correspondance*, Lettre à Beauzée, 14 janvier 1768, ed. Besterman, vol. XXXIII, 43).

¹² Déjà présente au XVII^e siècle : *Les Femmes savantes* de Molière renvoient leur servante Martine pour avoir commis des fautes de grammaire ! L'outrance de la mesure - par laquelle Molière veut manifester le ridicule et produire le comique - ne contredit pas une réalité où il commençait à s'exercer une pression sociale pour parler conformément aux règles (c'est-à-dire, à la façon de parler) de la haute société.

Bibliographie

Arnauld, A. 1707. *Réflexions sur cette maxime que l'usage est la règle et le tyran des langues vivante*, Paris : J. Huguier.

Ayres-Bennett, W. 1987. *Vaugelas and the development of the French language*, Londres : M.H.R.A.

Baggioni, D. 1997. *Langues et nations en Europe*. Paris : Payot.

Bouhours, D. [1671] 1962. *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Paris : S. Marbre, Cramoisy. Rééd. 1962, R.L.Wagner, Paris : A. Colin.

Bouhours, D.1674. *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie françoise par un gentilhomme de province*. Paris : S. Marbre-Cramoisy.

- Bouhours, D.1675. *Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris : S. Marbre-Cramoisy.
- Bouhours, D.1692. *Suite des Remarques nouvelles*. Paris : S. Marbre-Cramoisy.
- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- Bourdieu, P. [1991] 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- Brunot, F. 1891. *La doctrine de Malherbe d'après ses commentaires sur Desportes*. Paris : Masson.
- Brunot, F.1966. *Histoire de la langue française. III: La formation de la langue classique 1600-1660 (2 vol.). IV: La langue classique 1660-1715 (2 vol.)*. Paris, Armand Colin.
- Calvet, L.J. 1981. *Les langues véhiculaires*. Paris : PUF.
- Calvet, L.J.1987. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
- Caput, Jean-Pol. 1972. *La langue française, histoire d'une institution. I, 842-1715*, Paris : Larousse.
- Caput, J.P.1975. *La langue française, histoire d'une institution. II, 1715-1974*, Paris. Larousse
- Cerquiglini, B. 1989. *Éloge de la variante. Histoire critique de la Philologie*. Paris, Seuil.
- Comenius , [1647] 2005. *Novissima Linguarum Methodus*. Genève-Paris : Droz.
- Demaizière, C. 1989. L'expansion du français en France et l'émergence d'une grammaire française au XVI^e siècle. In : P. Swiggers, W. van Hoecke (Dir.), *La langue française au XVI^e siècle: usage, enseignement et approches descriptives* (pp. 32-53). Louvain : Leuven University Press.
- Fénélon, F. de Salignac de la Mothe. 1718. *Dialogues sur l'éloquence*. Contient la *Lettre à l'Académie*, de 1714. Paris : F. Delaulne.
- François, A. 1959. *Histoire de la langue française cultivée. Des origines à nos jours*, Genève : Jullien.
- Glatigny, M. 1989. Norme et usage dans le français du XVI^e siècle. In P. Swiggers, W. van Hoecke (dir.), *La langue française au XVI^e siècle: usage, enseignement et approches descriptives* (pp. 7-32). Louvain : Leuven University Press.
- Godard, J. 1620. *La Langue française*. Lyon : N. Jullieron.
- Grimarest, J.L. le Gallois, Sieur de .1709. 'Discours sur ce qu'on appelle usage dans la langue française'. In : *Traité sur la manière d'écrire des lettres, et sur le cérémonial*. Paris : J. Estienne.
- Haugen, E. [1966] 1972. Dialecte, langue, nation. In J.-B. Pride et J. Homes, *Sociolinguistics*. Harmondsworth : Penguin.
- Huchon, M. 1988 . *Le Français de la Renaissance*. Paris : PUF.
- Keith-Perceval, W. 1976. The notion of usage in Vaugelas and in the Port-royal grammar. In H. Parret (Ed.), *History of linguistic thought and contemporary linguistics* (pp. 374-382). Berlin & New York : W. de Gruyter.

- Kukenheim, L. 1974. *Contributions à l'histoire de la grammaire italienne, espagnole et française à l'époque de la Renaissance*. Utrecht : H&S Publishers.
- Lodge, R. Anthony [1993]1997. *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris : Fayard.
- Matoré, G. 1988. *Le vocabulaire et la société du XVI^e siècle*. Paris : PUF.
- Méré, Chevelier de [1668] 1671³. *Conversations* Paris, Denys Thierry. L'édition de 1671 est augmentée du *Discours de la Justesse* (pp. 289 et suiv.).
- Michel, A.1991. Cicéron, les barbares et la grammaire. In M.-T. Jones-Davies (Dir.), *Langues et nations au temps de la Renaissance* (pp.11-21). Paris : Klincksieck.
- Picoche, J. & Marchello-Nizia, C. 1989. *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan.
- Régnier-Desmarais, F.-S. 1706. *Traité de la grammaire française*. Paris : J.B. Coignard.
- Rickard, P. 1968. *La langue française au XVI^e siècle*. Cambridge, Presses Universitaires.
- Rickard, P.1992. *The French Language in the Seventeenth Century*. Cambridge :University Presse, D.S. Brewer.
- Robins, R.H. 1976. *Brève histoire de la linguistique*. Paris : Seuil.
- Rodis-Lewis, G. 1968. « Un théoricien du langage au XVII^e siècle: Bernard Lamy ». *Le Français Moyen*, n° 36, pp.19-50.
- Spillebout, G. 1985. *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*. Paris : Picard.
- Suso López, J. 2004. Quelques clés pour mieux comprendre le processus de standardisation de la langue française au XVI^e siècle. In : J. Suso& R. López (Dir.), *Le français face aux défis actuels. Histoire, langue et culture* (I, 253-269). Granada :EUG.
- Swiggers, P. (Ed.) 1984. *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*. Louvain : Peeters.
- Thomas, J.-J. 1989. *La langue volée. Histoire intellectuelle de la formation de la langue française*. Berne : Peter Lang.
- Trudeau, I. 1992. *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris : Minuit.
- Valdman, A. 1982. Français standard ou français populaire: sociolectes ou fictions?. *The French Review*, LVI, 2.
- Vaugelas, Cl. Favre de .1647. *Remarques sur la langue française utiles à ceux quiveulent bien parler et écrire*. Paris : Veuve Jean Camusat & P. Le Petit. 22 éditions entre 1647 et 1738.
- Zuber, R. 1968. *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*. Paris : A. Colin.